

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS DE LA REGION DE DOURDAN

COMITE SYNDICAL DU 24 AVRIL 2014

COMPTE RENDU

Le 24 avril 2014 à 20h30, le Comité Syndical de Transports de la Région de Dourdan, légalement convoqué par Madame la Présidente le 17 avril 2014, s'est réuni en mairie de Dourdan, salle des portraits, sous la Présidence de Madame Elisabeth GAURIAT, Présidente sortante.

ETAIENT PRESENTS

Mesdames et Messieurs les délégués :

1.	Fabienne	BOURDIN	Titulaire	Angervilliers
2.	Frédéric	PELTIER	Suppléant	Angervilliers
3.	David	LAUNAY	Titulaire	Authon la Plaine
4.	Pascal	CHARPEAU	Titulaire	Authon la Plaine
5.	David	YOU	Titulaire	Boinville le Gaillard
6.	Thomas	HAROUN	Titulaire	Boinville le Gaillard
7.	Christophe	MAZOUÉ	Titulaire	Corbreuse
8.	José	CORREIA	Titulaire	Corbreuse
9.	Thomas	KIEFFER	Titulaire	Dourdan
10.	Didier	LECRENAIS	Titulaire	Dourdan
11.	Patrick	FROGER	Titulaire	La Forêt le Roi
12.	Marie-Ange	GANGNEBIEN	Suppléant	La Forêt le Roi
13.	Nelly	LAROUSSE	Titulaire	Le Val St Germain
14.	Danielle	CLEMENT VILLAIN	Titulaire	Le Val St Germain
15.	Roland	DEPARDIEU	Titulaire	Les Granges le Roi
16.	Ghislaine	BONNET	Titulaire	Les Granges le Roi
17.	Lorène	GIRAUDEAU	Titulaire	Mérobort
18.	Marie-Pierre	DARTOIS	Titulaire	Mérobort
19.	Norbert	BUREAU	Titulaire	Orsonville
20.	Jean-Paul	PETIT	Titulaire	Orsonville
21.	Valérie	HERKT	Suppléant	Paray Douaville
22.	Frédéric	PLAGNOL	Suppléant	Paray Douaville
23.	Gaëlle	LE PENDEVEN	Titulaire	Plessis St Benoist
24.	Monique	DESSAGNE	Titulaire	Richarville
25.	Patricia	PINAQUY	Titulaire	Richarville
26.	Olivier	DELSUC	Titulaire	Roinville
27.	Stéphanie	ALLAOUAT	Titulaire	Roinville
28.	Valérie	LACOSTE	Titulaire	Sermaise
29.	Jean-Louis	RINGUEDE	Titulaire	Sermaise
30.	William	BARRILLIE	Titulaire	St Cyr Sous Dourdan
31.	Jean-François	HERBE	Titulaire	St Cyr Sous Dourdan
32.	Véronique	MENARD	Titulaire	St Escobille
33.	Charlotte	BLANC	Titulaire	St Escobille
34.	Wilfrid	HIPFEL	Titulaire	St Martin de Bréthencourt
35.	Aline	DEYDIER	Titulaire	Ste Mesme
36.	Michèle	DERAS	Titulaire	Ste Mesme



Les Maires :

Mme Maryvonne BOQUET, maire de Dourdan
M. Jean-Louis FLORES, maire de Boinville le Gaillard
M. Christophe DERMY, maire de Ste Mesme.

La séance est ouverte sous la présidence d'Elisabeth GAURIAT, Présidente sortante qui tient à remercier toutes les personnes présentes.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux des 23 et 30 mars 2014, chacune des 22 communes constituant le Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan (SITRD) a désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger au sein du comité syndical de transports.

La présidente sortante déclare les membres du comité syndical de transports installés dans leur fonction de délégué au transport.

Avant de procéder à l'élection du président et de proposer la présidence au doyen d'âge, Madame GAURIAT souhaite dresser un rapide historique du syndicat et communique quelques informations aux nouveaux délégués :

« A l'origine, en 1963, le syndicat fut créé pour gérer le transport des élèves vers les établissements secondaires de Dourdan.

En 1999, tous les circuits spéciaux se sont transformés en lignes régulières, ouvertes à tout public. Le syndicat ne décide plus des circuits qui sont maintenant gérés par la Région, le syndicat conservant un avis consultatif.

En 2001, le syndicat se transforme en un syndicat à la carte.

En 2008, à la suite du transfert de compétences de la Région au Syndicat de Transports d'Ile de France (STIF), le STIF devient alors l'autorité organisatrice de plein exercice des transports en Ile de France. Depuis ce changement, un rapport d'activité est établi chaque année par la présidente du syndicat et joint au compte administratif de la même année.

En 2010, élaboration d'un guide de l'utilisateur à l'attention de tous les élèves des établissements scolaires du secondaire de Dourdan. Depuis 2011, celui-ci est remis à tous les élèves de 6^{ème} lors des traditionnels exercices de sécurité qui se déroulent annuellement courant octobre. »

Mme GAURIAT indique qu'un historique rappelant l'évolution du Syndicat de transports de la Région de Dourdan depuis sa création en 1963 a été élaboré en collaboration avec les membres du bureau et le secrétariat du syndicat. Elle propose aux nouveaux délégués qui le souhaiteraient de se rapprocher du secrétariat du syndicat : par téléphone en mairie de Dourdan au 01 60 81 14 16 auprès de Mme LABOUYSSE ou par courriel à l'adresse : sitrd@mairie-dourdan.fr afin d'obtenir ce document. Sachant que celui-ci sera dans les prochaines semaines transmis aux 22 communes du syndicat.

Mme GAURIAT passe alors la présidence de la séance au doyen d'âge présent afin qu'il procède à l'élection du président.

1. Election du Président

Roland DEPARDIEU, délégué titulaire de la commune des Granges le Roi, le doyen d'âge du comité syndical prend la présidence et procède à l'appel nominal des délégués du comité. Il dénombre trente six délégués présents et constate ainsi que la condition de quorum est remplie.

Puis il rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4 et suivants et l'article L 5211-7 et suivants,

Considérant le renouvellement des conseils municipaux en date des 23 et 30 mars 2014,

Considérant la désignation par les 22 communes des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au SITRD,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection du Président du SITRD,

Le comité syndical, décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Est candidate à la présidence du syndicat :

- Valérie LACOSTE, déléguée titulaire de la commune de Sermaise.

Valérie LACOSTE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée, Présidente du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan.

Valérie LACOSTE prend la présidence de la séance et s'adresse à l'assemblée.

2. Fixation du nombre de vice-présidents

Rapport du Président

Conformément à l'article VIII des statuts du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan (SITRD) approuvés par délibération N°2008-18 du 18 novembre 2008, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 30% de son effectif.

Lors de la précédente mandature, le nombre des vice-présidents a été arrêté à 2.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10 fixant la règle de calcul pour déterminer le nombre de vice-présidents,

Vu les statuts du SITRD du 18 novembre 2008 et notamment l'article VIII « Présidence et bureau syndical »,

Considérant que le comité syndical de transport doit déterminer le nombre des vice-présidents appelés à siéger,

Considérant que le nombre de vice-présidents ne peut être supérieur à 30% de l'effectif total de l'organe délibérant composé de 44 délégués, soit un effectif maximum de 13 vice-présidents,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe à deux le nombre vice-présidents.

3. Election des vice-présidents

Rapport de Valérie LACOSTE

Le comité syndical est invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président, soit à la majorité absolue à deux tours et à la majorité relative au troisième tour, par un vote à bulletin secret. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-4 et L 5211-10,

Vu les statuts du SITRD approuvés par délibération N°2008-18 du 18 novembre 2008,

Vu la délibération du comité syndical du 24 avril 2014 fixant à deux le nombre des vice-présidents,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de deux vice-présidents,

Le comité syndical, décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

ELECTION du 1^{er} Vice-Président

Est candidat : Roland DEPARDIEU, délégué titulaire de la commune des Granges le Roi

Le comité syndical, par un vote à main levée, désigne à la majorité absolue :

- Roland DEPARDIEU, délégué titulaire de la commune des Granges le Roi en tant que 1^{er} Vice-Président du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan.

ELECTION du 2^{ème} Vice-Président

Est candidat : Thomas KIEFFER, délégué titulaire de la commune de Dourdan

Le comité syndical, par un vote à main levée, désigne à la majorité absolue :

- **Thomas KIEFFER**, délégué titulaire de la commune de Dourdan en tant que 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan.

Les deux vice-présidents sont immédiatement installés dans leur fonction comme suit :

- Roland DEPARDIEU : 1^{er} vice-président
- Thomas KIEFFER : 2^{ème} vice-président

4. Composition du bureau syndical de transports

Rapport de Valérie LACOSTE

A la suite de l'élection du Président puis des vice-présidents, il convient de procéder à l'élection des autres membres appelés à siéger au sein du bureau Syndical en tant qu'assesseurs.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Le nombre d'assesseurs est déterminé dans l'article VIII des statuts et porté à six.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical de transports du 24 avril 2014 désignant une déléguée titulaire en tant que Présidente du SITRD,

Vu la délibération du comité syndical de transports du 24 avril 2014 désignant deux délégués titulaires en tant que vice-présidents,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan (SITRD) approuvés par délibération N°2008-018 du 18.11.2008 et notamment l'article VIII « Présidence et bureau syndical »,

Considérant que le bureau syndical de transports se compose d'un Président, de deux vice-présidents et de six assesseurs,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de six assesseurs,

Le comité syndical, décide à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

Sont candidats comme assesseurs :

- Stéphanie ALLAOUAT, déléguée titulaire de la commune de Roinville sous Dourdan
- Didier LECRENAIS, délégué titulaire de la commune de Dourdan
- Christophe MAZOUÉ, délégué titulaire de la commune de Corbreuse
- Norbert BUREAU, délégué titulaire de la commune d'Orsonville
- Jean-François HERBE, délégué titulaire de la commune de St Cyr sous Dourdan
- Patrick FROGER, délégué titulaire de la commune de La Forêt le Roi

Le comité syndical, par un vote à main levée, désigne à la majorité absolue :

- Stéphanie ALLAOUAT, déléguée titulaire de la commune de Roinville sous Dourdan
- Didier LECRENAIS, délégué titulaire de la commune de Dourdan
- Christophe MAZOUÉ, délégué titulaire de la commune de Corbreuse
- Norbert BUREAU, délégué titulaire de la commune d'Orsonville
- Jean-François HERBE, délégué titulaire de la commune de St Cyr sous Dourdan
- Patrick FROGER, délégué titulaire de la commune de La Forêt le Roi

La composition du bureau constitué de 9 membres s'établit ainsi :

- Présidente : Valérie LACOSTE
- 1^{er} Vice-président : Roland DEPARDIEU
- 2^{ème} Vice-président : Thomas KIEFFER
- 6 assesseurs :
Stéphanie ALLAOUAT
Didier LECRENAIS
Christophe MAZOUÉ
Norbert BUREAU
Jean-François HERBE
Patrick FROGER

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h20.

Valérie LACOSTE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS
DE LA RÉGION DE DOURDAN

La Présidente

